



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Lundi 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons, pour sa séance.

Date de la convocation :

18 mars 2025

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	18	1	18

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DOGMAS Hasan, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. PAGANO Jean-Baptiste, M. PHILIPON Vincent, M. POLETZ Jean-Pierre, M. ROUTIER Thierry

Pouvoir :

M. DESUMEUR Alex donne pouvoir à M. LALYS Loïc

Secrétaire de séance : M. FAUCON Emilien

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme LE FAUCHEUR Carole

Personnel de GrandSOISSONS : M. Arnaud BELAN, M. Fabrice PIERRE-ABELE

Représentants de la RRTHDF : Mme Eva THOMAS, M. Joël GRZETCZAK, M. Romain LEDUC

Les absents sont excusés

Projet de développement et mise en place du TàD Zonal SITUS	Rapport
	N°2

CONTEXTE :

Dans les circonstances actuelles et suite au rapport de la CRC rendu le 23 septembre 2024 le SITUS met tout en œuvre pour optimiser son réseau de Transport à la Demande (TàD) afin d'améliorer son efficacité et sa rentabilité.

OBJECTIFS :

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs évolutions sont proposées :

- Flotte : Rachat des véhicules à la RRTHDF par le SITUS au 1^{er} juillet 2025
- Offre :
 - Passage du modèle "Virtual" à un modèle "Zonal"
 - Modification de la politique de réservation de H-2 à J-1
 - Intégration d'une modulation +15/-15 minutes
 - Ticket SMS avec harmonisation de la gamme tarifaire

Ces ajustements permettront d'optimiser les ressources tout en maintenant une qualité de service optimale. Ils devraient générer une économie estimée à 322 049,30 € HT, grâce à la réduction de charges fixes et à une baisse du volume kilométrique de 5 %.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

1. Gestion des réservations

Lorsqu'un usager effectue une réservation, il recevra :

- Un SMS de confirmation immédiate
- Un second SMS confirmant l'heure exacte de prise en charge (H-1 ou H-2 avant le transport, point à valider)

2. Canaux de réservation

Les réservations pourront être effectuées via :

- La plateforme téléphonique Mobilinfos
- Une application mobile et un site internet situs.simplificiti.fr

Lors de la réservation ou la création de dossier, les usagers devront :

- Déposer une empreinte bancaire (lors de la première création de dossier) afin de respecter les conditions d'utilisation du service
- Indiquer si un véhicule PMR est nécessaire (7 véhicules TàD équipés PMR disponibles - profil à définir)

Un suivi des réservations non honorées sera également mis en place : un courrier SITUS sera envoyé aux usagers ne respectant pas leur réservation. A titre indicatif, plus de 1 000 courses déclenchées ne sont pas honorées par certains de nos clients.

3. Billetterie numérique – dématérialisation de la billetterie

Le titre de transport papier pourra être complété par une solution 100% numérique, notamment via le ticket SMS proposé par le prestataire.

Coût du déploiement :

- 8 % du prix du titre
- Charges définies par le prestataire sélectionné

COMMUNICATION

Un plan de communication sera diffusé pour informer les usagers et attirer de nouveaux clients :

- Présentation dans certaines communes adhérentes au Situs
- Habillage des véhicules TàD
- Distribution de flyers
- Vidéos explicatives
- Diffusion sur les réseaux sociaux
- Envoi de SMS de fidélisation et de prospection
- Encarts publicitaires

PERIODE D'ESSAI ET EVALUATION

La mise en place du TàD Zonal pourrait se développer en plusieurs étapes et de la manière suivante :

- Mars à Avril : Présentation et validation du projet par le comité syndical du SITUS (31/03/2025), avec une intervention conjointe du SITUS et de la RRTHDF
- Mai à Juin : Campagne d'information et de communication auprès des usagers, avec participation aux réunions publiques du SITUS et de la RRTHDF
- Juillet : Rachat du parc à la VNC par le SITUS
- Juillet à Septembre : Phase d'expérimentation du TàD Zonal
- Octobre : Déploiement définitif du TàD Zonal

Il est demandé aux membres du Comité syndical d'approuver la mise en place de ce projet dans les conditions citées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les formalités subséquentes.

Avis favorable des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuvent la mise en place du projet de développement et mise en place du TàD Zonal SITUS.
- Autorisent Monsieur le Président à effectuer les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 1^{er} avril 2025

Pour extrait conforme,

